



2. LES AVANCHETS – BALEXERT

2.1 Situation

Sous-secteur statistiques : 03-1 Les Avanchets; 03-2 Balexert-centre

Population

- > Population 1990 : 6'168
- > Population 2005 : 6'086
- > Evolution 90 – 05 : - 82 / -1,5 %
- > Part de la population communale : 19,6 %

Logements

- > Logements : 2'362
- > Logements subventionnés : 118, soit 5 %
- > Nombre d'habitants par logement : 2,58
- > Evolution depuis 1990 : + 3 logements

Emplois / Activités

- > Emplois en 1991 : 1'100
- > Emplois en 2001 : 1'303 (98 % dans le secteur III et 2 % dans le secteur II)
- > Evolution des emplois 91-01 : + 203 / + 18 %
- > Part des emplois communaux : 10,4 %
- > Etablissements en 91 : 113
- > Etablissements en 2001 : 126 (88 % dans le secteur III et 12 % dans le secteur II)
- > Evolution 91-01 : + 13 / + 10 %

2.2 Documents de référence

- > Amélioration du réseau piétonnier des Avanchets. Plan d'action, urbanisme, 22 mars 1999
- > Inventaire genevois d'architecture 1919 - 1975
 - Avanchets-Parc (arch. Göhner, 1971)
 - Centre commercial de Balexert (arch. Schwarzenbach, Maurer, 1969)
- > PLQ 29'100 (P+R de Balexert)
- > PLQ 29'565 (extension centre commercial de Balexert) abrogeant le PLQ 28'717

2.3 Potentiel à bâtir

Le potentiel à bâtir légalisé est limité à la parcelle située à l'angle de la route de Meyrin et de l'av. Louis-Casaï. Une extension du centre commercial de Balexert par-dessus la route de Meyrin est actuellement à l'étude.

2.4 Diagnostic et enjeux

Le quartier des Avanchets abrite près de 20 % de la population communale. Il constitue une entité relativement autonome avec ses propres équipements et services de quartier, complété par le centre commercial de Balexert à proximité immédiate.

Ceint de part et d'autre par des routes à fort trafic, le quartier souffre d'un certain enclavement. Isolé des autres quartiers environnants, il est aussi relativement cloisonné à l'intérieur par la conception même de ses espaces extérieurs et la séparation verticale des circulations piétonnes et véhicules. Ces conditions, associées à une concentration de couches socio-économiques moins favorisées, se traduisent par une image du quartier peu valorisante. Cela malgré des qualités certaines : présence d'une importante végétation, taille des appartements, desserte performante par transports publics.

Dans ces conditions, une grande attention doit être portée à **préserver une mixité socio-économique** dans le quartier, afin de ne pas accentuer les phénomènes de ségrégation et d'exclusion.

Le centre commercial de Balexert (41'000 m²) est un important pourvoyeur d'emplois communaux. Il constitue un équipement dont le rayon d'influence est largement régional. Son agrandissement par-dessus la route de Meyrin est envisagé. Associé au TCMC, le projet doit contribuer à atténuer la coupure que constitue cet axe. Ces aspects bénéfiques devront être mis en balance en regard des nuisances dues à l'augmentation du trafic que cela pourrait générer (bruit pollution). Actuellement, les accès aux parkings sont saturés aux heures de pointe. L'augmentation planifiée de l'offre en stationnement pour le public et pour le P+R devrait toutefois contribuer à améliorer la situation.

Les principaux enjeux pour le quartier des Avanchets concernent :

- > Le **décloisonnement** du quartier : favoriser les relations et les liaisons avec les quartiers voisins. Dans cette optique, la réalisation du **TCMC sur la route de Meyrin**, la **requalification de l'av. Louis-Casaï** et le plan directeur de quartier sur la commune de Meyrin (PDQ Cointrin) constituent des opportunités majeures.
- > La **préservation d'une mixité socio-économique**.
- > L'amélioration du **réseau piétonnier** à l'intérieur du quartier.
- > L'amélioration des possibilités d'appropriation des **espaces publics et collectifs**.
- > L'**assainissement du bruit routier** sur la rte de Meyrin et sur l'av. Louis-Casaï.

2.5 Objectifs généraux

Renforcer l'attractivité globale du quartier par le maintien d'une diversité sociale, la qualité des équipements et espaces publics, les relations avec les quartiers environnants, etc.

2.6 Objectifs et principes sectoriels

a) Politique de l'habitat

- > Veiller à ce que le parc immobilier soit bien entretenu et rénové afin de garder son attractivité pour des populations socio-économiques favorisées.

b) Equipements publics

- > Amélioration des équipements sportifs (terrain de football) par l'aménagement de gradins, buvette, etc.
- > A long terme (2010-2020), déménagement ou agrandissement de la bibliothèque.

c) Espaces publics et collectifs

- > La cité des Avanchets ne bénéficie que de peu d'espaces publics pouvant être appropriés par la population. Afin de compenser ce déficit, les aménagements suivants sont projetés à proximité immédiate :
 - extension du parc de l'Etang (voir secteur Etang-Pétroliers),
 - création d'un parc sur une partie des jardins familiaux de Villars (option à moyen-long terme).

Par ailleurs, à l'intérieur de la cité l'on recherchera les possibilités d'**utiliser au mieux les espaces existants**. Des aménagements pour les jeux de rue (street-ball, roller, skate, etc.) pourraient être créés, faisant ainsi des Avanchets un lieu attractif non seulement pour les habitants de la cité, mais aussi pour ceux d'autres quartiers. Cette offre pourrait être faite en libérant à certaines heures ou jours des places de parking ou des tronçons de rue afin d'offrir des espaces de jeu.

- > Les **arrêts du TCMC** constituent des pôles d'attraction qui doivent contribuer à recoudre le tissu bâti de part et d'autre de la route de Meyrin. Il doivent faire l'objet d'un traitement soigné et être conçus comme des espaces piétonniers majeurs.
- > Le **carrefour du Bouchet** constitue un important pôle d'attraction piétonnier (interface TP). Espace d'une certaine ampleur, articulation et lieu de distribution vers différents équipements publics, son aménagement actuel n'offre ni confort pour les piétons, ni une image en adéquation avec son rôle et sa fonction. Avec le TCMC, son réaménagement doit être envisagé dans l'optique de renforcer l'image de place urbaine améliorant le confort, la convivialité et la sécurité des piétons.

d) Circulations, stationnement

- > Afin de favoriser l'utilisation de la moyenne ceinture (avenue du Pailly, avenue de l'Ain, pont Butin), la faisabilité d'une **liaison entre la rte de Meyrin et l'av. du Pailly** (sens Meyrin -> pont Butin) devrait être étudiée.
- > Le quartier des Avanchets connaît un déficit de places de **stationnement** pour les habitants et les visiteurs. On constate également beaucoup de stationnement sauvage le long des rues latérales.

La possibilité d'augmenter l'offre en places de stationnement doit être recherchée, soit par la création de nouvelles zones, soit par le réaménagement du stationnement. Une organisation différente des places devra aussi contribuer à modérer les vitesses de circulation. L'étude menée en 1999¹ comporte des propositions allant dans ce sens.

e) Aménagement cyclables

- > Les parcours cyclables d'accès aux **arrêts du TCMC** sur la route de Meyrin doivent être particulièrement soignés (sécurité, continuité, confort).
- > Actions prioritaires :
 - aménagement de bandes cyclables sur la rte de Meyrin dans le sens Genève -> Meyrin,

¹ Amélioration du réseau piétonnier des Avanchets. Plan d'action, urbaplan, 22 mars 1999

- aménagement de bandes cyclables sur l'av. Louis-Casaï,
- sécurisation du parcours sur l'av. De-Baptista,
- aménagement de places de stationnement à Balexert,
- aménagement de places de stationnement aux arrêts TPG du Bouchet.

f) Aménagements piétonniers

> Avanchets : le réseau piéton présente des lacunes et défauts : absence de trottoirs et de liaisons, éclairage et balisage déficients, traversées peu sûres, confort lacunaire, etc. Un plan d'action a été défini, mais n'a pas encore pu être mis en œuvre faute de maîtrise foncière et d'accord avec les propriétaires des terrains. Les terrains (rues et parcs) étant propriété privée, une intervention publique passe soit par une cession des terrains à la commune soit par la signature de conventions avec la communauté des propriétaires des Avanchets.

> Autres actions :

- amélioration des conditions de traversée du carrefour du Bouchet.
- amélioration de la liaison Avanchets <-> parc de l'av. du Crozet.

L'extension du centre commercial de Balexert va créer des conditions peu favorables aux piétons : situation en "tunnel" avec un flot de véhicules (bruit, pollution) de part et d'autre et des différences de niveau dues à l'abaissement du profil de la route. Tout doit être mis en œuvre pour améliorer la situation et rendre l'espace autour de l'arrêt du TCMC sûr, agréable et fonctionnel.

g) Paysage

- > Traitement de **l'av. Louis-Casaï** en tant qu'avenue urbaine: voir secteur 3 Cointrin.
- > La **route de Meyrin** présente une riche végétation latérale qui devrait être renforcée lors de chaque projet.

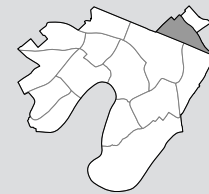
h) Environnement

- > Le long de l'av. Louis-Casaï, de l'av. du Pailly et de la route de Meyrin, les VLI sont dépassées. Conformément à l'OPB, l'assainissement de ces axes routiers doit être réalisé par le canton avant 2018.

Secteur Les Avanchets - Balexert : programme de mise en œuvre - tableau récapitulatif

Projets et opérations à entreprendre	Instance responsable	Délais / priorités	Références / Renvois
Habitat			
- Collaborer avec les propriétaires afin de s'assurer de l'entretien et rénovation du parc immobilier.	Commune Propriétaires	Court terme	
Equipements publics			
- Bibliothèque : agrandissement ou déménagement.	Commune	Long terme	PD bibliothèques
Espaces publics et collectifs			
- Etude d'aménagement pour la mise en valeur du carrefour du Bouchet.	Canton	Court terme	TCMC
- Traitement soigné des arrêts du TCMC.	Canton	Court terme	TCMC
Circulations, stationnement			
- Négocier avec les propriétaires la cession au domaine public des routes et chemins.	Commune Propriétaires	Court terme	
- Etude de faisabilité d'une liaison rte de Meyrin -> av. du Pailly.	Canton	Court terme	Chap. 10
- Stationnement : mise en œuvre du plan d'action.	Propriétaire Commune	Court terme	Etude *
Aménagements cyclables			
- Bandes cyclables sur la rte de Meyrin.	Canton	Court terme	TCMC
- Bandes cyclables sur av. Louis-Casaï.	Canton	Moyen terme	Chap.10
- Parkings vélos aux arrêts TCMC.	Canton	Court terme	Chap.10
- Parking vélos à Balexert.	Propriétaire	Selon opportunités	Chap.10
Aménagements piétonniers			
- Collaborer avec la commune de Meyrin pour assurer la continuité des parcours entre Avanchets et Cointrin (PDQ Cointrin)	Commune	Cour terme	PDQ Cointrin
- Mise en œuvre du plan d'action (amélioration du réseau piétonnier).	Propriétaires Commune	Court terme	Etude *
Paysage			
- Etablissement d'une charte d'aménagement de l'av. L.-Casaï. Coordination avec le PDQ Cointrin (communes de Meyrin, Grand-Saconnex et Vernier).	Canton et Vernier, Genève, Meyrin	Court terme	PDQ Cointrin
Environnement			
- Mettre en œuvre l'assainissement de l'av. L.-Casaï, de la rte de Meyrin et de l'av. du Pailly.	Canton	Court terme	Chap. 9

* Amélioration du réseau piétonnier des Avanchets. Plan d'action, Urbaplan, 22 mars 1999

**Objectifs généraux:**

- Renforcer l'attractivité globale du quartier par
 - le maintien d'une mixité socio-économique
 - la qualité des équipements et espaces publics
 - l'amélioration du réseau piétonnier
 - l'assainissement du bruit routier
- Décloisonner le quartier par
 - le renforcement des liaisons avec les quartiers voisins
 - des accès de qualité aux arrêts du TCMC
 - le réaménagement de l'av. Louis-Casaï

